



## Garde alternée

-----  
Par Stevens

Bonjour tout d'abord je voudrais m'excuser pour les fautes d'orthographe.

Je vous explique mon histoire.

Nous vivions en concubinage dans un logement déclaré au 2 noms pendant 4 ans, nous avons décidé d'avoir un enfant tout les 2 consentant.

Une fois mon garçon arrivé tout a basculer.

Je n'arrive pas à trouver ma place de père au sein de la famille car pour mon ex ( ça mère) tout tourner autour du petit. Pour moi c'était quelque chose qui me semblait logique car un nouveau née à besoins d'attention et surtout ( peut-être) plus besoins de la mère que le père.

J'ai fini par accepter cette situation.

Mais au fil du temps je me suis senti à l'écart et surtout le ressenti d'avoir juste été un géniteur en plus d'être celui qui paye tout ( car je payais toute les factures).

Au bout de 7 mois du petit j'ai essayer en vain d'avoir plusieurs discussions avec elle pour arranger les choses en vain.

Me voyant faire à une situation qui ce dégrade j'en avais marre de dormir sur le canapé et on ne ce décrocher plus un mot ni bonjour ni au revoir.

Un dimanche j'ai voulu mettre carte sur table et forcer la discussion pour soit on s'arrange soit on ce sépare.

Toujours en vain.

J'ai totalement lâcher prise et perdu le contrôle de moi même à mon grand regret j'ai lever la main sur elle.

Conscient que c'est une femme je n'est pas été au bout de ma violence j'ai continuer dans la cuisine en cassant la vaisselle.

La police est venu à ma porte.

Elle a porter plainte ( violence conjugale en présence d'un mineur) avec interdiction de rentrer en contact direct et indirect envers la victime jusqu'au 9 novembre 2021.

Au commissariat lors de mon audition l'opj m'a demandé pourquoi on en est arriver là.

Je lui explique que moi même je ne comprenais pas la situation tout et arriver quand le petit et née on avait aucun souci particulier tout aller bien à l'heure actuelle je n'ai aucune explication et quand j'en demander à ma compagne je n'ai eu aucune réponse.

J'ai senti qu'au commissariat j'étais compris l'opj ma lui même aider, l'avocat commis d'office la juge et une enquêtrice mon aider à surmonter cette épreuve de jugement.

Mais la loi et la loi les faits sont les faits ils sont là pour l'appliquer.

Sur le coup de la scène elle en a profiter de l'instant pour partir avec mon fils avec l'aide de sa famille qui habite dans la région de moselle ( son lieu d'origine) notre logement ce situé à bordeaux.

Je commence vraiment douter que tout ça était voulu de ça part..

Depuis je ne sait pas quoi faire mon fils me manque il et nourrisson je sais très bien que j'aurais un droit de visite. Car prendre le train serait épuisant pour lui et surtout je pense qu'il ne doit pas être détacher de sa mère.

Mes premières pensées vont vers lui.

Je ne suis pas très emballée pour un droit de visite car il faudrait que je débourse train ar de bordeaux jusqu'en moselle + hôtel + taxi + pension alimentaire par mois.

Je ne pourrais sûrement plus être amené à vivre de mes besoins.

Sur ce forum je jette une bouteille à la mer pour des éventuelles conseils et démarches pour le futur et quand demander une garde alternée que je puisse moi même faire venir mon fils sur bordeaux en garde alternée.

Où si vous avez d'autre solution de me les communiquer.

À savoir que par la suite sa mère vas tout faire pour m'empêcher de voir mon fils et fait en sorte de jamais donner son adresse pour pas que j'entame de procédure.

Je suis prêt à payer un avocat j'en et vu quelque un sur bordeaux mais vu que ce n'est pas dans la même région ils ne sont pas tributaire de l'affaire.

Voilà c'était un peu long et je vous remercie d'avance pour les futures réponses.

Cordialement

-----  
Par ESP

Bonsoir

Rassurez vous, votre avocat spécialisé travaillera en doublette avec un autre sur place.  
Concernant les frais, en cas de désaccord, on saisit le juge aux affaires familiales qui statue selon ce qu'exige l'intérêt de l'enfant. Le juge répartit les frais de déplacement et ajuste en conséquence le montant de la contribution à l'entretien et à l'éducation de l'enfant.

-----  
Par Stevens

Je vous remercie de votre réponse vous pensez que je devrais attendre un peu avant de saisir le juge ?  
Cordialement